

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

SWISSLIFE DYNAPIERRE

Action P

Code ISIN : FR0013219722

Société de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPICAV),
non coordonnée soumise au droit français

Société de gestion : Swiss Life REIM (France) membre du Groupe Swiss Life

1 - OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de cette SPICAV est de proposer à des investisseurs une exposition immobilière pour un minimum de 60% des actifs du fonds, composée majoritairement d'une poche d'Actifs Immobiliers non Cotés. Cette poche est constituée d'immobilier d'entreprise (y compris des résidences de services ou des établissements de santé) ou résidentiel en France ainsi que dans les pays européens membres de l'OCDE.

La poche immobilière (60% minimum des actifs de la SPICAV) : la cible est de maintenir une exposition de 60%-65% mais en fonction des opportunités de cession ou d'acquisition et de leurs réalisations, ce ratio peut être supérieur à cette cible, sans pour autant dépasser 75% et sans que ce dépassement n'excède une période de 12 mois). A noter que 9% seulement des Actifs Immobiliers Cotés peuvent être comptabilisés pour le calcul du ratio afin de respecter le plancher de 51% d'Actifs Immobiliers Non Cotés.

Dans sa poche de liquidité (10% minimum des actifs de la SPICAV) la SPICAV peut investir dans des actifs mentionnés au 4.3.3 (i) à 4.3.3 (vi) du Prospectus (tous notés « *Investment grade* » c'est-à-dire qu'elle ne sera pas inférieure à A-2 selon Standard and Poors (S&P) ou P-2 selon Moody's pour les instruments monétaires ou BBB- selon Standard and Poors (S&P) ou à Baa3 selon Moody's ou de qualité équivalente selon la société de gestion). Si la société de gestion investit directement la poche de liquidité dans les actifs mentionnés au 4.3.3 (i) à 4.3.3 (iii), elle ne recourra pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation mais évaluera en interne la qualité de crédit des actifs.

Dans sa poche financière (30% maximum des actifs de la SPICAV) la SPICAV peut investir dans valeurs obligataires (corporate « *Investment grade* » ou d'Etat), y compris des obligations convertibles, en actions de sociétés cotées, y compris

des sociétés à petite capitalisation, en certificats d'investissements ou autres titres assimilables aux actions et en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA correspondant à ces cibles. La SPICAV s'interdit d'investir dans des titres de titrisation (RMBS, CMBS).

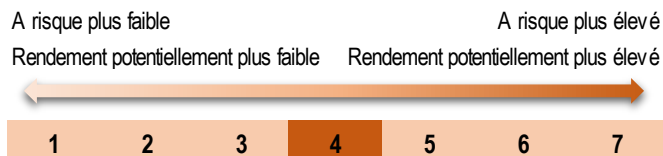
La couverture totale ou partielle des risques de taux, actions, devises ou inflation se fera par la souscription d'instruments financiers à terme simples (contrats futures, swaps, swaptions, caps, floors, collar, options simples) traités sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré à l'exclusion de tout titre à dérivé intégré (comme par exemple des CDS ou EMTN structurés ou des options à barrière...).

L'endettement de la SPICAV peut être :

- bancaire (principalement des établissements de crédit mais aussi des sociétés de financement ou dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou un état membre de l'OCDE),
- non bancaire (prêt d'actionnaires, comptes courants etc...),
- sous forme d'emprunts d'espèces (10% maximum de la valeur des actifs autres qu'immobiliers de la SPICAV).

Le ratio maximum d'endettement immobilier bancaire et non bancaire, direct et indirect, est limité à 40% maximum de la valeur des Actifs Immobiliers. Dans le cadre des emprunts souscrits par la SPICAV, cette dernière peut recevoir ou consentir toute sûreté réelle sur ses actifs ou ceux de ses filiales, et notamment sur les revenus présents ou futurs et les droits de créances lui appartenant ainsi que toute forme de garantie personnelle, telle que le cautionnement ou la garantie à première demande. La SPICAV pourra également prendre toute forme d'engagement au bénéfice des prêteurs de la SPICAV ou de ses filiales, en ce compris tout accord de subordination avec ses créanciers ou ceux de ses filiales.

2 - PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet OPCV majoritairement investi directement et/ou indirectement en Actifs Immobiliers non Cotés présente un risque moyen de perte en capital, soit un niveau 4. La catégorie de risque actuel associé à cet OPCV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'un investissement « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. Il peut en résulter pour l'actionnaire une perte en capital.

La SPICAV détient directement et/ou indirectement des immeubles dont la vente exige des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier. En cas de demande de rachat (remboursement) de vos Actions, votre argent pourrait ne vous être versé que dans un délai de deux (2) mois.

Par ailleurs, la somme que vous récupérerez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie, en cas de baisse de la valeur des actifs de la SPICAV, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans minimum.

Ce produit est principalement exposé aux risques suivants qui peuvent entraîner une baisse de sa valeur liquidative :

- **Risque de perte en capital** : la SPPICAV n'offre aucune garantie de protection en capital.
- **Risque immobilier** : les investissements réalisés par la SPPICAV seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. De nombreux facteurs (notamment l'évolution des marchés d'investissement immobilier, des marchés locatifs ou encore de la conjoncture économique) peuvent donc avoir un impact négatif sur la valeur des actifs immobiliers détenus par la SPPICAV.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité est le risque pour la SPPICAV de ne pas être en mesure de faire face à ses obligations de paiement, ou de céder des actifs dans des conditions défavorables pour y faire face.
- **Risque lié au recours à l'endettement** : l'endettement a pour effet d'augmenter la capacité d'investissement de la SPPICAV

mais également les risques de perte.

- **Risque de taux** : il résulte de la sensibilité de la poche de liquidité de la SPPICAV aux fluctuations des marchés des taux d'intérêts.
- **Risque de contrepartie** : il s'agit du risque de défaut d'une contrepartie de la SPPICAV au titre de ses obligations vis-à-vis de cette dernière.
- **Risque de crédit** : les titres détenus par la SPPICAV pourront connaître des fluctuations de prix (à la hausse comme à la baisse) en fonction de l'évolution du risque crédit des émetteurs ou de la perception de ce risque par les marchés.
- **Risque actions** : ce risque est celui de baisse de la valeur des actions ou indices auxquels les actifs de la SPPICAV sont exposés

3 - FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCI y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée :

- Acquis (taux actuel appliqué) ¹	3%
- Non acquis	5% maximum

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais de sortie :

- Acquis (taux actuel appliqué) ¹	Néant
- Non acquis	Néant

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés sur une année au 31/12/2017

Frais courants (X+Y)	1.92% actif net (1.82% actif brut)
- frais de gestion et de fonctionnement (X)	1.62% actif net (1.53% actif brut)
- frais d'exploitation immobilière ² (Y)	0.30% actif net (0.28% actif brut), en moyenne 0,33% sur les trois prochaines années

Frais prélevés dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
----------------------------------	-------

⁽¹⁾ Ayant pour objet de couvrir les frais et taxes relatifs à l'acquisition et à la cession d'actifs

⁽²⁾ Durant les 3 premières années de l'OPCI, ces frais sont provisionnels, à l'issue de la 3ème année d'existence de l'OPCI, ces frais se fondent sur les frais constatés au cours de l'exercice précédent. Par conséquent, ce montant peut varier d'un exercice à l'autre.

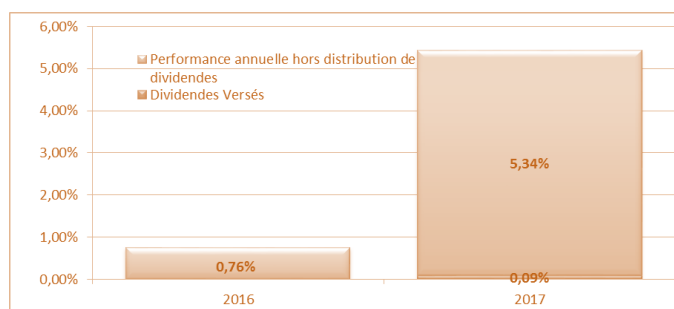
Nota 1 : Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCI lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Nota 2 : Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCI, disponible sur le site internet de la société de gestion :

<http://www.swisslife-reim.com>

Nota 3 : les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCI y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

4 - PERFORMANCES ET DIVIDENDES PASSÉS



Avertissement :

L'OPCI a été créé le 9 décembre 2010.

La société de gestion rappelle que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La devise de l'OPCI est l'euro, les performances passées ont été évaluées en euro.

5 - INFORMATIONS PRATIQUES

- **Nom du dépositaire** : SOCIETE GENERALE
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SPPICAV** : Le prospectus, le rapport annuel, le(s) document(s) semestriel(s), ainsi que les autres informations pratiques (notamment la valeur liquidative, les modalités de rachat) sont disponibles gratuitement sur le site internet de la société de gestion : www.swisslife-reim.com
- **L'OPCI comprend d'autres catégories d'actions pour des catégories d'investisseurs ayant recours à des supports d'investissements différents.** Pour plus d'information sur ces différentes catégories d'actions, veuillez-vous référer au Prospectus de cet OPCI.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus liés à la détention des actions de cet OPCI peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCI à cet effet.
- Une note sur le régime fiscal applicable à la SPPICAV est à la disposition gratuite des Actionnaires sur le site internet de la société de gestion : www.swisslife-reim.com.
- **Organe de gouvernance** : Conseil d'administration, la société de gestion étant le Directeur Général de cet OPCI.

La responsabilité de Swiss Life REIM (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCI. Cet OPCI est agréé en France et régulé par l'AMF. Swiss Life REIM (France) est agréée en France et régulée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.